



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/26
10 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 – 8 décembre 2024
Point 8 d) i) de l'ordre du jour provisoire¹

PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES POUR 2025-2027

Introduction

1. L'Australie, la République tchèque, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord² sont les seules agences bilatérales à avoir soumis leur plan d'affaires pour 2025-2027 lors de la 95^e réunion.
2. Ce document se compose des sections suivantes :
 - I. Activités prévues au cours de la période 2025-2027
 - II. Observations du Secrétariat
 - III. Modifications proposées par le Secrétariat
 - IV. Recommandation

I. Activités prévues au cours de la période 2025-2027

3. Les agences bilatérales concernées entendent mener des activités dans 18 pays visés à l'Article 5, à savoir : Le Brésil, le Burkina Faso, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Maurice, le Mexique, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Rwanda, les Seychelles, la

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

² La coopération bilatérale peut être considérée comme une contribution au Fonds multilatéral d'une valeur pouvant aller jusqu'à 20 % de la contribution annuelle annoncée d'un pays au Fonds. Le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine souplesse quant à l'année d'imputation des projets bilatéraux, sous réserve que les agences bilatérales soumettent leurs plans de travail en temps voulu en début d'année, pour examen lors des délibérations sur les plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité (décision 25/13a)). Les agences de coopération bilatérale d'autres Parties non visées à l'article 5 (comme le Canada, la Finlande, Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et les États-Unis d'Amérique) n'ont pas soumis de plans d'activités bilatéraux ; la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter si elles le font.

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Sierra Leone, le Togo et l'Ouganda ; et deux activités régionales, l'une pour l'Europe et l'Asie centrale, et l'autre pour les pays insulaires du Pacifique, d'un montant total de 11 750 460 \$ US pour la période 2025-2027. Un montant de 6 115 857 \$ US serait en outre demandé pour l'après-2027, comme l'indique le tableau 1.³

Tableau 1 : Répartition des ressources prévue par les plans d'activités des agences bilatérales pour 2025-2027 (\$ US)* - telle que soumise

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	1 516 585	5 769 916	102 738	7 389 239	6 115 857
PGEH, phase III	0	0	1 410 621	1 410 621	0
Activités liées aux HCFC – total partiel	1 516 585	5 769 916	1 513 359	8 799 860	6 115 857
Activités liées aux HFC					
Plans de mise en œuvre des HFC de Kigali (KIP) approuvés	0	0	328 712	328 712	0
KIP étape I – préparation du projet (PRP)	0	0	100 000	100 000	0
KIP, phase I	355 683	0	480 905	836 589	0
HFC – assistance technique	198 000	0	0	198 000	0
Activités liées aux HFC – total partiel	553 683	0	909 617	1 463 301	0
Autres activités					
Projet pilote sur l'efficacité énergétique – investissement (décision 91/65)	1 283 900	0	0	1 283 900	0
Sous-total autres activités	1 283 900	0	0	1 283 900	0
Activités normalisées					
Renforcement des institutions	203 400	0	0	203 400	0
Activités normalisées - total partiel	203 400	0	0	203 400	0
Total	3 557 568	5 769 916	2 422 976	11 750 460	6 115 857

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

II. Commentaires du Secrétariat

II.1 Australie

4. Le tableau 2 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Australie pour 2025-2027. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Australie pour 2025 se monte à 1 253 256 \$ US.

Tableau 2. Répartition des ressources de l'Australie (\$ US)*

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	463 113	0	0	463 113	864 849
Activités liées aux HCFC – total partiel	463 113	0	0	463 113	864 849
Activités liées aux HFC					
KIP, phase I	0	0	105 090	105 090	0
Activités liées aux HFC – total partiel	0	0	105 090	105 090	0
Total	463 113	0	105 090	568 203	864 849

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

³ Toutes les activités pour l'après-2027 ont trait à la phase I approuvée du PGEH de Maurice ; la phase II approuvée des PGEH du Kenya et du Lesotho ; et la phase III approuvée des PGEH du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie.

5. Le plan d'activités de l'Australie comprenait les activités suivantes :

- (a) Phase III approuvée du PGEH d'un pays, pour un montant de 1,33 million de \$ US, dont 463 113 \$ US pour la période 2025-2027 et 864 849 \$ US pour l'après-2027 ; et
- (b) Une phase I de KIP régional pour les pays insulaires du Pacifique d'un montant de 105 090 \$ US en 2025-2027.

II.2 République tchèque

6. La répartition des ressources prévue par le plan d'activités de la République tchèque pour 2025-2027 est présentée au tableau 3. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par la République tchèque pour 2025 se monte à 201 851 \$ US.

Tableau 3. Répartition des ressources de la République tchèque (\$ US)* - telle que présentée

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après-2027
Activités liées aux HFC					
HFC – assistance technique	198 000	0	0	198 000	0
Total	198 000	0	0	198 000	0

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

7. Le plan d'activités de la République tchèque comprenait une activité régionale d'un montant de 198 000 \$ US prévue pour 2025, laquelle visait à aider les pays d'Europe et d'Asie centrale (Albanie, Arménie, Macédoine du Nord, République de Moldova et Turkménistan) à améliorer leurs stratégies nationales en matière d'efficacité énergétique, de gestion du cycle de vie et de respect de la réglementation. Ce projet régional a pour objectif de venir en complément des activités menées dans le cadre de projets nationaux, notamment les projets liés à l'efficacité énergétique dans le cadre des PGEH et des KIP et les projets préparant des inventaires nationaux de banques de substances contrôlées indésirables. Plusieurs pays ont des projets approuvés, d'autres en étant au stade de la préparation. Le projet proposé vise à éviter toute duplication avec les activités nationales approuvées et à se concentrer exclusivement sur les aspects régionaux pertinents pour le développement de l'analyse comparative de l'efficacité énergétique, de l'étiquetage et des normes minimales de performance énergétique (NMPE) au niveau national, ainsi que des stratégies régionales de récupération, de réutilisation et d'élimination des substances contrôlées. Il empêchera que chaque pays ne collecte de manière séparée des informations dans la région, comme par exemple les meilleures technologies disponibles en termes d'efficacité énergétique (nécessaires pour l'analyse comparative, l'étiquetage, les NMPE), la liste des pays disposant d'usines de récupération et de destruction existantes, y compris les coûts et les services fournis (nécessaires pour les scénarios de plan d'action), et la liste des pays autorisant l'importation ou le transit de substances contrôlées (nécessaires pour les scénarios de plan d'action). Le projet devrait ainsi permettre d'éviter la duplication des travaux et de faire baisser le coût global. À l'heure actuelle, il n'existe aucune possibilité de financement pour de tels projets d'assistance technique. Cette question est présentée dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2025-2027.⁴

II.3 France

8. La répartition des ressources prévue par le plan d'activités de la France pour 2025 2025 est présentée au tableau 4. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par la France pour 2025 se monte à 2 563 506 \$US.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/25

Tableau 4. Répartition des ressources de la France (\$ US) * - telle que présentée

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après-2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	671 075	0	0	671 075	99 685
Total	671 075	0	0	671 075	99 685

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

9. Le plan d'activités de la France comprenait une phase III approuvée de PGEH pour un pays, d'un montant de 770 760 \$ US, dont 671 075 \$ US pour la période 2025-2027 et 99 685 \$ US pour l'après-2027.

II.4 Allemagne

10. Le Secrétariat a examiné le plan d'activités de l'Allemagne, a émis des commentaires sur plusieurs des activités proposées et a évalué la valeur des activités par rapport aux contributions annuelles promises.

11. La répartition des ressources prévue au plan d'activités de l'Allemagne pour 2025-2027 est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5. Répartition des ressources de l'Allemagne (\$ US)* - telle que soumise

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	382 397	5 769 916	102 738	6 255 051	5 151 323
PGEH, phase III	0	0	1 410 621	1 410 621	0
Activités liées aux HCFC – total partiel	382 397	5 769 916	1 513 359	7 665 672	5 151 323
Activités liées aux HFC					
KIP approuvés	0	0	328 712	328 712	0
KIP, phase I – PRP	0	0	100 000	100 000	0
KIP, phase I	355 683	0	375 815	731 499	0
Activités liées aux HFC – total partiel	355 683	0	804 527	1 160 211	0
Autres activités					
Projet pilote sur l'efficacité énergétique – investissement (décision 91/65)	250 000	0	0	250 000	0
Sous-total autres activités	250 000	0	0	250 000	0
Activités normalisées					
Renforcement des institutions	203 400	0	0	203 400	0
Activités normalisées - total partiel	203 400	0	0	203 400	0
Total	1 191 480	5 769 916	2 317 886	9 279 282	5 151 323

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

12. Le plan d'activités de l'Allemagne comprenait les activités suivantes :

- (a) Des phases I, II et III approuvées de PGEH d'un montant de 11,41 millions de \$ US, dont 6,26 millions de \$ US pour la période 2025-2027 et 5,15 millions de \$ US pour l'après-2027 ;
- (b) Première phase approuvée de KIP, d'un montant de 328 712 \$ US pour la période 2025-2027 ;

- (c) Phase III des PGEH de deux pays qui ne sont pas de pays à faible volume de consommation, d'un montant de 1,41 million de \$ US pour 2025-2027;
- (d) Préparation de projet pour la phase I du KIP pour un pays d'un montant de 100 000 \$ US en 2025-2027 (le pays en question a ratifié l'Amendement de Kigali) ;
- (e) Phase I des KIP de trois pays, d'un montant de 731 499 \$ US en 2025-2027 ;
- (f) Un montant total de 250 000 \$ US est inclus dans le cadre du guichet de financement pour la préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique (décision 91/65) en 2025 dans un pays ; et
- (g) Un total de 203 400 \$ US pour un projet de renforcement des institutions dans un pays d'ici 2025.

13. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Allemagne pour 2025 se monte à 3 627 972 \$ US, soit 10 883 917 \$ US pour la période triennale 2024-2026. Compte tenu des approbations faites lors de la 94^e réunion (6 870 648 de \$ US), des soumissions à la 95^e réunion (4 129 483 de \$ US) et du montant compris dans le plan d'activités de l'Allemagne pour 2025 et 2026 (6 961 396 de \$ US), le montant total pour la période triennale 2024-2026 s'élève à 17 961 527 de \$ US. Ce montant dépasse de 7 077 610 \$ US le 20 % des contributions promises par l'Allemagne pour la période triennale. L'Allemagne devrait soit reprogrammer ses activités pour les années qui suivent, soit demander à d'autres agences bilatérales ou d'exécution de mettre en œuvre ses activités afin que sa coopération bilatérale ne dépasse pas le seuil de 20 %. Le Gouvernement allemand a été informé de cette question.

14. Le Comité exécutif souhaitera peut-être examiner le niveau d'activités du plan d'activités de l'Allemagne pour 2025-2027 à la lumière de la répartition des activités bilatérales pour la période triennale 2024-2026.

II.5 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

15. La répartition des ressources figurant au plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2025-2027 est présentée dans le tableau 6. Le 20 % de la contribution annuelle promise par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2025 se monte à 2 597 346 de \$ US.

Tableau 6. Répartition des ressources du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (\$ US)* - telle que soumise

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HFC					
Projet pilote sur l'efficacité énergétique – investissement (décision 91/65)	1 033 900	0	0	1 033 900	0
Total	1 033 900	0	0	1 033 900	0

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

16. Le plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comprenait des activités au titre du volet de financement des projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décision 91/65) pour 2025 dans trois pays pour un montant de 1,03 million de \$ US. Le Secrétariat propose de supprimer du plan d'affaires une activité concernant un pays, d'un montant de 500 000 \$ US, étant donné que celle-ci a été soumise à la 95^e réunion.

17. Le tableau 7 présente les résultats des modifications que le Secrétariat propose d'apporter au plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Tableau 7. Répartition des ressources du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (\$ US)* - après modifications

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HFC					
Projet pilote sur l'efficacité énergétique – investissement (décision 91/65)	533 900	0	0	533 900	0
Total	533 900	0	0	533 900	0

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

III. Modifications proposées par le Secrétariat

18. Les modifications à apporter au plan d'activités bilatéral pour 2025-2027 étaient fondés sur des décisions du Comité exécutif en la matière.

19. Les modifications proposées ci-dessus étant faites, la valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2025-2027 s'élève à 11 052 460 de \$ US et 6 115 857 \$ US seraient demandés pour l'après-2027, comme indiqué dans le tableau 8. Ces modifications ont été reportées dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2025-2027.⁵

Tableau 8. Répartition des ressources dans les plans d'activités modifiés des agences bilatérales pour 2025-2027 (\$ US) *

Description	2025	2026	2027	Total (2025-2027)	Total pour l'après- 2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	1 516 585	5 769 916	102 738	7 389 239	6 115 857
PGEH, phase III	0	0	1 410 621	1 410 621	0
Activités liées aux HCFC – total partiel	1 516 585	5 769 916	1 513 359	8 799 860	6 115 857
Activités liées aux HFC					
KIP approuvés	0	0	328 712	328 712	0
KIP, phase I – PRP	0	0	100 000	100 000	0
KIP, phase I	355 683	0	480 905	836 589	0
HFC – assistance technique	0	0	0	0	0
Activités liées aux HFC – total partiel	355 683	0	909 617	1 265 301	0
Autres activités					
Projet pilote sur l'efficacité énergétique – investissement (décision 91/65)	783 900	0	0	783 900	0
Sous-total autres activités	783 900	0	0	783 900	0
Activités normalisées					
Renforcement des institutions	203 400	0	0	203 400	0
Activités normalisées - total partiel	203 400	0	0	203 400	0
Total	2 859 568	5 769 916	2 422 976	11 052 460	6 115 857

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/25

IV. Recommandation

20. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note :

- (a) des plans d'activités pour 2025-2027 présentés par les gouvernements de l'Australie, de la République tchèque, de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/26 ; et
 - (b) de ce que le niveau d'activités des plans d'activités de l'Allemagne pour 2025-2027 devrait faire l'objet d'un examen tenant compte de l'allocation au titre des activités bilatérales pour la période triennale 2024-2026.
-